

La lettre de votre député

AVRIL 2017



Du bon usage
des réseaux sociaux
et à l'attention
de ceux qui en abusent

« Les réseaux sociaux ont
donné le droit à la parole à
des légions d'imbéciles qui
avant ne parlaient qu'au bar
et ne causaient aucun tort à
la collectivité. »

Umberto Eco

La lettre de votre député

Directeur de la Publication
Joël Giraud

Crédit Photos
© Joël Giraud
© Assemblée Nationale-2017

Edito

Cher(e)s ami(e)s, Cher(e)s concitoyen(ne)s

Dans quelques semaines, s'achèvera cette XIV^e législature durant laquelle j'ai eu l'honneur de représenter les Hautes-Alpes.

Elle a été marquée par les terribles attentats qui ont fait de nombreuses victimes. La menace terroriste est toujours présente et nous devons la combattre. J'ai voté tous les textes visant à lutter contre le terrorisme et à assurer la sécurité de nos concitoyens. C'est la première des libertés.

Cette mandature a vu aussi se déliter la confiance du peuple vis-à-vis de la classe politique et de ses représentants.

Je suis attristé par cet état de fait qui, par l'inconséquence de certains, affaiblit notre démocratie et alimente le dénigrement collectif des élus. Oui, l'action publique est noble et je suis convaincu que plus de transparence est nécessaire. Et il y a des solutions. Les députés qui ont « fauté » avaient décidé de gérer eux-mêmes les fonds alloués pour embaucher des collaborateurs alors que plus de 90 % d'entre nous (dont je fais partie) font gérer leurs attaché(e)s parlementaires par l'Assemblée Nationale. L'obligation de le faire doit remplacer ce droit dérogatoire qui ouvre la porte à tous les abus.

Dans l'exercice quotidien de cette mandature je me suis attaché à vous informer de mon activité parlementaire à l'Assemblée Nationale et sur notre territoire.

Sur de nombreux sujets tels que l'artisanat et le commerce, l'agriculture, la montagne, le numérique, l'énergie, j'ai été à l'écoute des hauts-alpins afin que les mesures adoptées servent le développement de notre beau département, en particulier au travers de la Loi Montagne.

Fidèle aux valeurs des Radicaux de Gauche, j'ai conduit mon action parlementaire en ayant en permanence l'exigence d'une plus grande justice sociale en tenant compte des évolutions sociétales et des adaptations que nous impose la révolution numérique.

Cette lettre est la dernière qui vous sera adressée du fait des prochaines échéances électorales.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre amitié, vos encouragements et pour les relations franches et cordiales que nous avons bâties ensemble.

Demain, comme vous le savez, je serai candidat aux élections législatives de juin 2017 et viendrai à votre rencontre.

Dans l'attente, recevez mes salutations les plus cordiales.

Joël Giraud
Député des Hautes-Alpes

En direct de ...

Joël Giraud réélu à l'unanimité à la tête de la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne.

Lors de la plénière du CNM (Conseil National de la Montagne) tenue lundi 20 mars après-midi à Bourg d'Oisans sous la présidence du ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Territoriales Jean-Michel Baylet, le député PRG des Hautes-Alpes, Joël Giraud, a été réélu à l'unanimité de tous les collègues (associations d'élus, associations environnemen-

talistes, socio-professionnels, parlementaires, ...) à la tête de la Commission Permanente dont la loi montagne a considérablement accru le pouvoir.

Joël Giraud a indiqué sa priorité pour les mois qui viennent : *«assurer le service après vote de la loi montagne qui montre chaque jour un peu plus son utilité: maintien des territoires de montagne dans les zones de revitalisation rurale, circulaire sur l'école de montagne, droit au chômage partiel dans les régions de remontées mécaniques ...»*



Saisonniers : essai transformé pour les lois travail et montagne

Les députés Bernadette Laclais (Savoie) et Joël Giraud (Hautes-Alpes) ont rencontré le mercredi 1er mars la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social Myriam El Khomri afin de faire le point sur la mise en œuvre des mesures prises en faveur des saisonniers dans la loi travail et l'acte 2 de la loi montagne. Malgré la promulgation en fin d'année de la loi montagne (28 décembre 2016), il convient de noter que 12 stations gérées en régie ont pu bénéficier des mesures de chômage partiel dont, pour exemple, la Haute-Romanche (05). Par ailleurs 60

stations gérées par des entreprises ont aussi bénéficié de ces mesures.

Concernant les négociations en cours dans les branches professionnelles pour la généralisation du contrat à durée déterminée reconductible, les deux députés ont rappelé leur exigence de voir l'ordonnance prévue, en cas d'échec du dialogue, promulguée mais aussi la nécessité de ne pas mettre en place un couperet qui puisse se substituer à des accords en cours de finalisation.

Ils ont salué la diligence dont a fait preuve Myriam El Khomri pour mobiliser les services de l'État mais aussi lancer le dialogue sur ces sujets d'importance pour l'économie montagnarde et la justice sociale. Ils rappellent d'autre

part que de nombreuses mesures ont été d'application immédiate : accès à la période de professionnalisation pour les saisonniers bénéficiant d'un CDD reconductible, accès à des droits majorés sur le compte personnel de formation, encouragement au développement de la biquilification, mobilisation des logements vacants par des bailleurs sociaux. Sur ce dernier point, qui ne concerne pas que les zones de montagne, une circulaire va rappeler aux préfets l'importance de la mobilisation des directeurs départementaux des territoires.



Article du Dauphiné Libéré du 24 février 2017 : Joël Giraud, 1er questionneur

Joël Giraud à nouveau 1^{er} "questionneur" du gouvernement

→ Le député PRG des Hautes-Alpes, Joël Giraud, termine cette législature 1^{er} ex aequo avec un collègue breton au nombre de questions posées en séance au gouvernement, avec à son actif 15 questions d'actualité en un an. Il s'est exprimé sur des sujets variés comme l'Europe, la montagne, l'agriculture, les transports ou le statut des travailleurs saisonniers.

Il est également l'un des députés qui interrogent le plus le gouvernement par écrit, avec 66 questions écrites au gouvernement lors des douze derniers mois.

... l'Assemblée Nationale

VOTRE RÉGION Article du Dauphiné Libéré du samedi 4 février 2017

HAUTES-ALPES | Le député-maire de L'Argentière-la-Bessée, Joël Giraud, a présenté hier le nouveau dispositif législatif auquel il a contribué

Équipements spéciaux : les avancées de la loi pour éviter les difficultés sur les routes

2 décembre 2014. Un jour comme les autres pour les usagers de la route. Certains mettent plus de 24 heures pour descendre de Pam, haut hameau pour rebelle du Gap-Ardèche. Pénible pour les habitants, les touristes ou les randonneurs, la route est particulièrement étroite et sinueuse, avec de nombreux virages à sens unique et de nombreux points de passage obligés. Mais pour les habitants, la route est aussi une source de revenus. C'est pourquoi ils ont mis en place un système de péage. Ce système est très simple : les véhicules qui entrent dans le village paient 100 francs. Les véhicules qui sortent paient 50 francs. Les véhicules qui restent dans le village paient 25 francs. Le système est très simple et très efficace. Il permet aux habitants de vivre de leur route. Il permet aussi aux visiteurs de découvrir un village unique. Le système est très simple et très efficace. Il permet aux habitants de vivre de leur route. Il permet aussi aux visiteurs de découvrir un village unique.

Les véhicules non équipés
ne peuvent pas circuler



Les véhicules non munis d'équipements spéciaux (gous neige, chaînes ou chaînes) ont l'interdiction de circuler

Le préfet des Hautes-Alpes n'a pas attendu pour appliquer la loi (lire par ailleurs). Au vu des prévisions météorologiques, Philippe Camus a anticipé en prenant un arrêté en fin de semaine. L'accès interdit aux véhicules non munis d'équipements spécifiques (pneus neige, chaînes ou chaînes de circler) dans le département. Et ce, jusqu'à dimanche. Météo France annonce des chutes de neige durant tout le week-end.

Le préfet appelle tous les usagers de la route à la plus grande vigilance.

Des aires de chaisnage installées sur l'embranchement de la route départementale RN65 et le long de la RN94, sont mises à disposition (voir par ailleurs).

Des contraires spécifiques tout le week-end

Afin de vérifier que l'armée est bien appuyée, les forces de police et de gendarmerie vont procéder aux contrôles routiers dans

Des chutes de neige possibles en basses vallées

Des chutes de l'ordre de 10 à 25 cm, qui "toucheront l'ensemble des massifs (à l'exception des Queyrans) et pourront, en plus faibles quantités, également se produire jusque dans les basses vallées", indique la préfecture des Hautes-Alpes.

critiques tout au long d'week-end.

Avant tout déplacement, il est conseillé à tous les usagers de la route de consulter les sites Internet :

- du conseil départemental www.informo05.fr ;
- de la D05 : www.informo-dir-montorance.fr ;
- de Météo France : www.meteofrance.fr ;

Assemblée Nationale : Joël Giraud, actif et engagé jusqu'au bout de la session parlementaire, intervient sur le dernier texte de la législature en un plaidoyer pour les nombreux députés qui travaillent.

Le député PRG des Hautes-Alpes, Joël Giraud, s'est exprimé lors de l'examen du dernier texte de la législature, tendant à renforcer les obligations comptables des partis politiques et des candidats.

À l'heure où les français rejettent de plus en plus les partis politiques, Joël Giraud a tenu à participer à la dernière séance parlementaire de la 14ème législature à l'Assemblée Nationale, pour soutenir ce texte qui vise à instaurer une plus grande transparence entre les citoyens et les partis politiques s'agissant notamment des micros partis comme « Jeanne », lié au FN, et qui fait l'objet d'une affaire judiciaire en cours, mais qui n'est pas un cas isolé car la France compte 431 partis politiques...dont combien sont fictifs ?

Fidèle à son engagement de tous les instants, Joël Giraud a donc œuvré jusqu'au terme de son mandat pour moderniser la démocratie et, en l'occurrence, redonner une plus forte légitimité aux partis politiques.

Il a d'ailleurs regretté que le Sénat ait vidé le texte d'une partie de sa substance en supprimant l'article 2, qui instaurait la transmission obligatoire à la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) des flux financiers nets notamment liés à des prêts entre partis politiques ainsi que la publication systématique des montants nets de ces flux entre partis.

Il s'agit d'une loi qui va tout de même dans le bon sens, et dont l'esprit doit être conservé lors de la prochaine législature, c'est en tout cas le souhait émis par Joël Giraud, afin de réconcilier encore un peu plus les français avec la politique.

Il en a également profité pour rappeler que la grande majorité des parlementaires payent injustement les écarts et manquements de certains de leurs collègues, qui nuisent à l'image globale

du Parlement et de son action alors que d'autres passent leur temps à travailler à des centaines de kilomètres de leur vie familiale et professionnelle. Ainsi, il formule le vœu qu'à l'avenir, le travail réalisé à l'Assemblée Nationale par les députés « soit plus respecté » notamment sur les réseaux sociaux.

Enfin, Joël Giraud a souhaité que la prochaine législature s'oriente vers une « revalorisation du Parlement, notamment dans sa fonction de contrôle et d'évaluation des politiques publiques », et « une meilleure maîtrise du processus législatif, ne recourant plus systématiquement à la procédure accélérée », trop usitée par le Gouvernement.

L'Europe œuvre en faveur de la santé des citoyens : Le 1er programme transfrontalier entre les hôpitaux de Susa (Italie) et Briançon (Hautes-Alpes) lancé officiellement.



La coopération transfrontalière entre hôpitaux dispose désormais d'un cadre juridique.

Grâce à un amendement de Joël Giraud député des Hautes-Alpes et Philip Cordery député des français résidant au Benelux, la loi santé a légalisé les conventions entre hôpitaux des territoires transfrontaliers. La spécificité montagne est aussi intégrée en matière de santé dans l'Acte II de la loi montagne qui prévoit un volet expérimental pour ces territoires dans les projets régionaux de santé, afin de

prendre en compte le temps de trajet vers les hôpitaux, les services d'urgence et de réanimation.

C'est dans ce contexte qu'a eu lieu le 8 mars dernier la présentation du projet Interreg-Alcotra PROSANTE qui va permettre, grâce à un financement de 670 000 €, essentiellement issu de fonds européens, d'effectuer plusieurs tâches :

- Diagnostic des besoins sanitaires de la population et de l'offre aux soins existants,
- Identification et comparaison pratique des différences juridiques et culturelles de l'accès aux soins,
- Identification d'un ou deux parcours transfrontaliers parmi les flux de patients déjà existants,
- Expérimentation de deux parcours transfrontaliers avec pour chacun :

- a) une action de formation conjointe et
- b) l'utilisation d'un système innovant de mise en relation des agents, des professionnels de santé et /ou des secrétariats,

- Bénéficiaire d'une aide extérieure spécialisée dans le secteur des soins transfrontaliers dans l'Union Européenne.



Joël Giraud, député des Hauts-



Joël GIRAUD
RRDP / Hautes-Alpes

En direct de l'Assemblée Nationale

BREXIT : Mercredi 15 février, lors d'une conférence de presse, Claude Bartolone, le président de l'Assemblée Nationale, a présenté à la presse le rapport de 150 pages déposé par la mission d'information sur les suites du referendum britannique et le suivi des négociations ; mission dont est membre Joël Giraud, député PRG des Hautes-Alpes.

Étant donné que les travaux de la mission se sont déroulés avant le début des négociations, le Royaume-Uni n'ayant pas encore notifié officiellement son intention de se retirer de l'Union Européenne, le rapport s'attache à restituer le contexte dans lequel les négociations vont s'ouvrir et à formuler plusieurs recommandations fortes.

Ces recommandations se divisent en trois blocs : un premier bloc de recommandations concerne la manière d'entrer dans les négociations, un deuxième traite la conduite des négociations et le dernier bloc est relatif au travail parlementaire français.

L'objectif de cette démarche, dans laquelle s'est fortement investi Joël Giraud qui s'est déplacé à Berlin et Bruxelles pour rencontrer notamment les principales instances européennes, est d'éclairer l'action des Gouvernements qui devront mener à bien ces négociations mais aussi leur suivi par les parlementaires, afin que les discussions aboutissent à des conclusions conformes à l'intérêt de l'UE, et donc l'intérêt de la France.

Pour Joël Giraud, il paraît nécessaire d'insister pour que le

rôle de l'Assemblée Nationale soit clairement défini dans le processus qui commence, afin que la représentation nationale soit pleinement associée à chaque étape de celui-ci. Et ce, en particulier dans les trois moments clefs que seront :

- Premièrement, la définition précise du mandat confié au négociateur européen. Il est indispensable que les parlementaires soient non seulement informés, mais consultés, sur le mandat qui sera confié par l'Exécutif à Michel Barnier. Et ce, afin que les objectifs et la stratégie qui seront ceux de la France et de l'Union soient connus, compris et partagés par tous, avant le début de la négociation. Ainsi évitera-t-on ce qui s'est passé dans les négociations du TAFTA où, en raison de l'imprégnation évidente du mandat confié à la Commissaire européenne chargée du commerce extérieur, on aboutisse à une situation où le Gouvernement français estime que les négociations avec les Etats-Unis ont échoué ; qu'elles devraient donc être suspendues voire terminées, alors même que celles-ci continuent en fait, et que la France, ayant confié son mandat, n'a pas le pouvoir d'interrompre la négociation conduite en son nom (et au nom de l'ensemble des autres États membres) avec les États-Unis.

- En plus de la question du mandat, se pose la question de la ratification du premier accord éventuellement conclu avec le Royaume-Uni, à savoir l'accord de sortie. Le Gouvernement britannique a annoncé que cet accord sera soumis à la

ratification de la Chambre des Communes, ce qui est d'ailleurs parfaitement normal. En revanche, l'article 50 ne prévoit pas une telle ratification, autrement que par le Parlement européen. Il est toutefois difficile d'imaginer que ce premier accord, qui entraînera de très importantes conséquences financières, politiques et juridiques pour la République française, puisse entrer en vigueur sans être ratifié par le Parlement français. Un tel processus de ratification doit être envisagé. Il serait inconvenable qu'un acte aussi grave que les conditions de sortie du Royaume-Uni ne puisse être discuté et approuvé devant l'Assemblée Nationale.

Le député-maire de l'Argentièrre-la-Bessée a par ailleurs rappelé qu'en matière de travaux d'approfondissement de l'UE, il ne faut pas s'en tenir qu'à la déclaration de Bratislava, dont la feuille de route est selon lui largement insatisfaisante, ou en tout état de cause assez évasive ; les principaux chantiers d'harmonisation sociale et fiscale qui comptent pour les citoyens européens, en particulier les français, et sans lesquels l'Europe ne peut fonctionner durablement, n'y étant pas précisément évoqués.



Valérie Fourneyron, députée de Seine-Maritime, Elisabeth Guigou, présidente de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale, Michel Vauzelle, député des Bouches-du-Rhône, anciens ministres, et Joël Giraud entourent le président Claude Bartolone lors de la remise du rapport de la mission d'information sur les suites du referendum britannique et le suivi des négociations .

CETA : Joël Giraud exprime son mécontentement.

Suite à la ratification par le Parlement européen du traité UE/Canada, Joël Giraud déplore que

ce traité ait été voté sans que le Parlement français n'ait fait l'objet d'une consultation formelle. C'est d'ailleurs le sens de la résolution qu'il avait déposée en juin 2016 avec 8 de ses collègues radicaux de gauche.

Cela renvoie d'ailleurs aux propos du député PRG des Hautes-Alpes lors de la remise du rapport sur le BREXIT. Les parlementaires doivent être informés et consultés sur les mandats de négociation confiés à l'Union Européenne par l'exécutif car il vaut mieux agir en amont qu'en aval ! Ceci est important pour la future sortie du Royaume Uni de l'UE.

Ne renouvelons pas l'erreur du CETA et du TAFTA !

Du côté du département

Rapprochement des Inspections Académiques des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence.

Inquiet face au projet de fusion des

Inspections Académiques des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, le député Joël Giraud avait saisi la ministre de l'Éducation Nationale laquelle, dans un courrier daté du 1er février dernier, s'était voulue

rassurante en affirmant qu'une fusion n'était pas à l'ordre du jour mais qu'une coopération était en projet. Soucieux que, sur le terrain, l'engagement de la ministre soit respecté, le député-maire de l'Argentière-la Bessée a de nouveau interpellé le Recteur de l'Académie afin que, dans un souci d'efficacité et tout en mutualisant certaines compétences, se maintienne une gestion départementalisée des services.



Joël GIRAUD
Député des Hautes-Alpes
Président de la Commission Permanente
Du Conseil National de la Montagne
Maire de L'Argentière-La Bessée
10, avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSEE
04.92.21.33.81 - jgiraud@assemblee-nationale.fr

COPIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Bernard BEIGNIER

Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille
RECTORAT
Place Lucien Paye

13621 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

En communication à M. Philippe MAHEU
Inspecteur d'Académie des Hautes-Alpes

L'Argentière, le 23 mars 2017



Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

COPIE

La ministre

Paris, le - 1 FEV. 2017

N. Réf : VR/230317

Objet : rapprochement des Inspections d'Académies 04 et 05

Monsieur le Recteur,

Comme suite à notre récente conversation relative aux rapprochements envisagés entre les services départementaux de l'Éducation Nationale des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, je voudrais m'assurer que ce rapprochement s'effectue en totale conformité avec la lettre du 1er février 2017 de Madame la Ministre de l'Éducation Nationale.

Je suis en particulier soucieux que la gestion des personnels continue à se faire par département et avec des personnels en connaissant bien la spécificité, ayant encore en mémoire une nomination par votre prédécesseur sur un poste double entre Guillestre et la vallée de l'Ubaye qui avait omis l'existence d'un col à plus de 2000 mètres d'altitude entre les deux sites.

Au-delà de cette anecdote, il me semble important que toutes les instances de concertation officielle et préparatoires à ces dernières conservent un caractère départemental.

En revanche, à l'image de ce qui se pratique en ce moment même pour la Maison de l'État à Briançon, je ne verrais que des avantages à ce que le site de Gap puisse assurer l'instruction pour l'ensemble de l'Académie des dossiers où les fonctionnaires en poste à Gap disposent d'une expertise particulière, comme par exemple les dossiers des sorties scolaires.

Ceci me semble de nature à démontrer que la mutualisation des compétences peut avoir un sens sans pour autant procéder à des fusions de service.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Joël GIRAUD

Monsieur Joël GIRAUD
Député des Hautes-Alpes
ASSEMBLÉE NATIONALE
76355 PARIS

110 rue de Grenelle - 75007 Paris 17^e - Téléphone : 01 55 55 10 10



Joël GIRAUD
Député des Hautes-Alpes
Président de la Commission Permanente
Du Conseil National de la Montagne
Maire de L'Argentière-La Bessée
10, avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSEE
Tél : 04.92.21.33.81
Fax : 04.92.21.43.73
Courriel : jgiraud@assemblee-nationale.fr

Nos ref : LL/09/02/2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Chantal EYMEOUD
Vice-présidente du Conseil Régional
PACA
Hôtel de Région
27 place Jules GUESDE
13481 MARSEILLE cedex 20

L'Argentière, le 9 février 2017

Madame la Vice-présidente,

Jusqu' alors, je me suis gardé d'intervenir sur l'action du Conseil Régional depuis l'élection du 13 décembre 2015. Mais, face à la menace qui pèse sur la desserte ferroviaire des Alpes, je ne puis rester silencieux.

En effet, le service ferroviaire 2016/2017 en vigueur depuis le 11 décembre 2016 marque une dégradation des horaires que les ralentissements entre Veynes et Valence n'expliquent que très partiellement. Sinon, comment comprendre que certains trains Briançon-Valence gardent le même horaire et que d'autres voient leur parcours rallongé de 45 minutes ?

Au-delà, c'est la dégradation pour les usagers du quotidien de la ligne Briançon-Gap qui est patente. Nous avons créé un deuxième aller-retour Briançon-Gap domicile travail/études pour correspondre aux besoins de ces usagers.

Deux aller-retours par jour ne semblaient pas un luxe. La Région a pourtant décidé de supprimer le deuxième retour à 18h37 ne conservant plus qu'un train à 17h33. De ce fait, de nombreux usagers ont repris leur voiture car le car de substitution met près de deux heures entre Gap et Briançon.

Aujourd'hui, l'annonce par Monsieur TABAROT, Vice-président chargé des transports, d'une mise à l'étude d'un transfert sur route de la ligne Gap-Briançon, sonne le coup de grâce. Un coup de grâce qui, au-delà des usagers du quotidien, met en péril l'économie touristique des Hautes-Alpes. Un coup de grâce qui annihile nos efforts qui ont abouti au maintien du train de nuit Paris- Briançon !

Une aberration quand on sait que 22 millions d'euros vont être investis cette année pour moderniser la section de ligne Mont-Dauphin- L'Argentière-les Ecrins- Briançon.

C'est pourquoi je vous demande solennellement de faire revenir la Région sur cette volonté inacceptable et de rétablir le train Gap 1837 Briançon 19h48 qui a été supprimé.

Dans l'attente d'une prompt réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Vice-présidente, mes sincères salutations.

Joël GIRAUD

Joël Giraud vent debout contre la régression du service ferroviaire des Alpes décidée par la Région.

Le député des Hautes-Alpes, très attaché à la qualité de la desserte ferroviaire des Alpes, s'indigne des décisions prises par la Région en la matière. En particulier, il met en avant la dégradation patente du service ferroviaire pour les usagers du quotidien de la ligne Briançon-Gap. La Région a en effet décidé de supprimer le deuxième retour de 18h37, ne conservant que le train de 17h33. Ce choix ruine les efforts qui furent consentis pour mettre en place un deuxième aller-retour sur cette ligne, garant d'une qualité de service décente. Aujourd'hui, de nombreux usagers ont de nouveau recours à leur voiture pour effectuer ce trajet quotidien, l'autocar de substitution étant à l'évidence trop lent. Comme si cela ne suffisait pas, Joël Giraud est stupéfait de l'annonce de Philippe Tabarot, vice-président de la Région PACA chargé des Transports, qui envisage une mise à l'étude d'un transfert sur route de la ligne Gap-Briançon. Cette décision irresponsable constituerait un recul significatif dans le processus de désenclavement et de développement des transports dans le territoire haut-alpin. Joël Giraud refuse de cautionner cette politique régressive qui met en péril, non seulement la qualité des services ferroviaires assurés aux habitants des Hautes-Alpes, mais également l'économie touristique dont dépend largement le département.

C'est pourquoi il a saisi les conseillers régionaux, en particulier Chantal Eyméoud, vice-présidente de la Région en charge des entreprises, de l'artisanat et de l'économie de montagne, afin de les faire revenir sur leur décision lourde de conséquences.

Visite ...

Estelle Grelier, Secrétaire d'État à l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, était en visite le 9 mars dernier dans les Hautes-Alpes suite à l'invitation de Joël Giraud, député-maire de L'Argentière-la-Bessée.

Estelle Grelier, invitée par Joël Giraud, a débuté son parcours de la journée dès 8h30 sur les pistes de Serre-Chevalier, sur le front de neige de Monétier-les-Bains, à la rencontre de l'association des Maitres-Chiens d'Avalanche en exercice sur les lieux.



Puis la Secrétaire d'État a rejoint Briançon où elle était accueillie par le maire, Gérard Fromm. Une visite au pas de charge de la cité Vauban, des remparts à la Collégiale, puis de l'ancien Palais de Justice. Un problème plus récent a été évoqué : la fermeture depuis le 7 janvier de la Maison de la Justice et du Droit par décision unilatérale du Procureur de la République, Raphaël Bolland, et de la présidente du Tribunal de Grande Instance de Gap, Isabelle Defarge. Sous prétexte de manque de personnel, une lettre a été envoyée aux collectivités, communes et communautés de communes, pour qu'elles prennent en charge financièrement les personnels. « La lettre était datée du 6 janvier pour une fermeture annoncée le 7 ! » rappelait Joël Giraud. « Or la Convention stipule bien que les moyens humains sont à la charge de l'État. Il n'est pas à l'ordre du jour que les collectivités suppléent. De plus le personnel est là, sauf qu'il y a plusieurs congés maladie... Personne n'est donc plus envoyé à Briançon. Et le Préfet ne peut pas interférer, au nom de l'indépendance de la Justice !... ».

Visite également de l'église des Cordeliers qui abritera prochainement le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. L'étape briançonnaise s'est achevée au quartier Berwick en pleine restructuration où la ministre a posé les premiers jalons de la future médiathèque et des archives municipales.



... ministérielle

Estelle Grelier était attendue par les élus, pour une table-ronde, dans la commune nouvelle de Vallouise-Pelvoux où elle a été accueillie notamment, aux côtés du député Joël Giraud, par Jean Conreaux, maire de la commune nouvelle et conseiller départemental, Jean-Marie Bernard président du Conseil Départemental et Cyrille Drujon D'Astros, président de la communauté de communes du Pays des Écrins et Jean-Michel Arnaud, président départemental de l'Association des Maires de France. De nombreux présidents de communautés de communes étaient présents. Les élus ont pu faire part de leurs préoccupations sur les transferts de charges et la baisse constante des dotations qui freinent les investissements.

La ministre a été attentive aux retours d'expériences sur la réforme territoriale. Financièrement elle a reconnu la baisse des dotations, moins 11,5 milliards d'euros sur le quinquennat qui se justifiait par la nécessité de redresser les comptes publics. Elle a rappelé tout de même qu'il y a eu augmentation des péréquations, les collectivités les plus fragiles subissant moins cette baisse, voire pas du tout. Quant au soutien de l'investissement local par les dotations d'État pour les territoires ruraux, la ministre a rappelé que les Hautes-Alpes touchaient 8 M€ en 2014, contre 12 M€ aujourd'hui.



La visite s'est poursuivie avec la pose de la première pierre de l'extension de la Maison des Compagnons du Devoir à l'Argentière-La Bessée qui va accueillir 30 nouveaux lits. Accueillie par Jean-Jacques Collé, Délégué Régional, la Secrétaire d'État a pu apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et du cadre de vie de cette « école de la transmission et de l'exigence » selon la ministre qui a ensuite partagé un déjeuner avec les apprentis.

Ce Centre de Formation des Apprentis, lors de son lancement en juillet 1986 sous l'impulsion de Louis Chrorino, lui-même Compagnon du Devoir, ne comptait que 4 menuisiers sur le territoire. Aujourd'hui 30 Compagnons se sont sédentarisés. « C'est un vivier pour nos employeurs et pour les territoires ruraux au niveau de la reprise d'entreprise » a souligné Joël Giraud.

La visite ministérielle s'est poursuivie à Gap par la signature du parrainage de la 1ère promotion « Garantie Jeunes » des Hautes-Alpes à la Mission Jeunes 05, dispositif qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Pour favoriser leur insertion, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. La journée marathon s'est achevée à La Roche des Arnauds où Estelle Grenier a découvert le chantier de la nouvelle salle polyvalente de la commune.



Du côté ...

A l'occasion du Grand Prix de Serre Chevalier Joël Giraud député des Hautes-Alpes a remis à Pierre Vaultier la médaille d'or de l'Assemblée Nationale,... une des rares qu'il n'avait pas, lui qui a été champion olympique et est devenu cette année Champion du Monde de Snowboardcross.



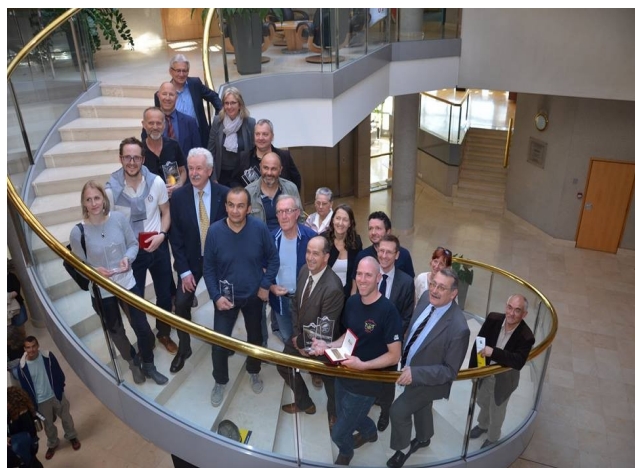
Le Grand Prix de Serre Chevalier s'est déroulé le 19 mars sur le domaine skiable et a rassemblé 800 doux et dingues et 120 enfants sur le « Mini Grand prix ». Les deux parcours ont régalié les participants, dont nombreux sont venus déguisés. Tous ont été surpris de la variété des épreuves de cet événement qui se voulait sportif et ludique, et qui a permis à tous de redécouvrir le domaine de Serre Chevalier, du Prorel à Monêtier. Ils étaient 800 au départ du Grand Serre prêts à en découdre, dont certains pros comme Pierre Vaultier, et d'autres comme Jean Phi Garcia, qui étaient présents lors de la première édition du Grand Prix il y a 30 ans !

Lors de la réception par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes des lauréats hauts-alpins du Concours Général Agricole 2017, tenu pendant le Salon de l'Agriculture, le député Joël Giraud a tenu à remettre aux récipiendaires de sa circonscription la médaille d'or de l'Assemblée Nationale.



Il s'agit de :

- Lamorlette Embrun : Photo 1
- Confiserie alpine Saint-Jean Saint-Nicolas
- Apiland Rousset : Photo 2
- L'Atelier alpin Guillestre
- Tiron Gérald Miel Saint-Firmin



Réouverture de l'abattoir de Guillestre : un vrai projet de territoire pour une qualité locale de production saluée par le député Joël Giraud. La plupart des éleveurs de l'association Abattoir des Hautes-Vallées à Guillestre se sont rendus disponibles jeudi 9 février pour fêter la réouverture de l'abattoir de Guillestre. En présence de Philippe Court, Préfet des Hautes-Alpes, d'Isabelle Sendrané, Sous-Préfète de Briançon, de Bernard Leterrier, maire de Guillestre et des élus du SMIAGD, mais aussi des communautés de communes du Pays Briançonnais et de l'Ubaye, dont les éleveurs ont rejoint le projet, c'est une équipe technique dynamique qui a mis en exergue son travail. Joël Giraud a félicité tous les acteurs et en particulier Bénédicte Peyrot pour leur volonté solidaire. « C'est un bon exemple d'association dans l'économie sociale et solidaire » dit Joël Giraud qui a soutenu cette démarche coopérative et continuera à le faire en relation avec Claire Bouchet, sa suppléante. En tout cas le député des Hautes-Alpes est fier de cette association Abattoir des Hautes Vallées qui a su créer du lien entre tous les acteurs et qui, ainsi, a permis de faire revivre cet abattoir dans la logique des circuits courts, d'une production qui n'est plus liée au volume produit mais à la qualité et à la volonté de développer les marques.



... du département

Deux exemples de l'utilité de la réserve parlementaire : Un dans le domaine environnemental, l'autre dans le domaine social

La Ligue de Protection des Oiseaux : « Actions de sensibilisation à la lutte contre la chenille processionnaire dans les écoles ».



Les chenilles processionnaires sont toujours très présentes dans le département des Hautes-Alpes et elles représentent un danger sanitaire potentiel.

La LPO PACA, avec le soutien de Joël Giraud, député de la 2ème circonscription des Hautes-Alpes, a décidé de lancer une action afin de sensibiliser des enfants des écoles du département aux problématiques de la chenille processionnaire. Ils apprendront à la reconnaître, à

comprendre son cycle et les raisons de sa progression en altitude, ce qui constituera une illustration palpable du dérèglement climatique. Ils apprendront à les éviter pour éliminer tout risque de désagrément mais aussi les différentes méthodes pour lutter contre leur développement.

Lors d'ateliers, ils fabriqueront des nichoirs pour favoriser la nidification de la mésange charbonnière qui est un des principaux prédateurs de la processionnaire.

Ces actions sont possibles grâce à l'attribution par le député d'un soutien de 3000 € à la LPO PACA dans le cadre de sa réserve parlementaire.

Elles seront réalisées en étroite coopération entre le Groupe Local Ecrins Embrunais de la LPO et les enseignants.

Une réserve parlementaire d'utilité sociale : Le député Joël Giraud a financé le véhicule du Secours Populaire.

Cette année, marquée par une augmentation de la précarité en France, demande encore plus d'efforts aux 80000 bénévoles du Secours Populaire.

Dans les Hautes-Alpes, les actions du Secours Populaire sont facilitées par l'acquisition d'une camionnette flambant neuve, ce qu'est allé constater sur le terrain le député Joël Giraud, qui a consacré 7500 € de sa réserve parlementaire 2016 au parrainage de cette action et a rencontré le secrétaire général de la fédération des Hautes-Alpes du Secours Populaire Gérard Ladoux, bien connu notamment dans l'Embrunais pour son militantisme associatif.



La Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Briançon restera ouverte. Le ministre de la Justice, en visite à Digne-les-Bains, s'y est engagé.

Lors de la visite de Jean-Jacques Urvoas, ministre de la Justice le 14 mars à Digne-les-Bains, ce dernier interviewé par la radio Alpes 1 sur le sujet, a affirmé que la MJD de Briançon ne fermerait pas. « C'est un outil utile » a souligné le Garde des Sceaux qui a ajouté « il y aura une demande de participation financière faite au ministère de la Justice, je l'étudierai avec bienveillance. Mais aussi d'autres mécanismes seront étudiés, comme la réserve judiciaire : mettre à

disposition contre rémunération un directeur de service de greffe ou un greffier en retraite ».

Jean-Jacques Urvoas est en tout état de cause sur la même position que le député Joël Giraud, qui lui avait remis le 14 Février 2017 une lettre en séance à ce sujet, il est exclu pour lui que les trois communautés de communes mettent la main au portefeuille, comme le demandaient le Procureur de la République et la présidente du Tribunal de Grande Instance de Gap.



Joël GIRAUD
Député des Hautes-Alpes
Président de la Commission Permanente
Du Conseil National de la Montagne
Maire de L'Argentière-La Bessée
10, avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
TEL : (04.92.21.33.81)
Fax : (04.92.21.43.73)
Courriel : jgiraud@assemblee-nationale.fr

N. Réf. : AG/140217

Objet : Fermeture de la Maison de Justice et du Droit de Briançon

COPIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Jean-Jacques URVOAS
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
13, Place Vendôme
75042 Paris cedex 01

L'Argentière, le 14 février 2017

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la fermeture pour une durée indéterminée de la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Briançon.

Cette fermeture, effective depuis le 7 février 2017, est motivée par le manque d'effectifs au Tribunal de Grande Instance de Gap qui ne permet plus de déléguer un greffier à la MJD de Briançon.

Je suis d'autant plus stupéfait d'apprendre cette décision que, dans votre courrier de début janvier (N°Réf:201610039894), vous m'assuriez que les effectifs étaient presque au complet et « qu'aucun poste de greffier n'était vacant » au TGI de Gap.

En outre, la MJD apportait pleine satisfaction depuis son inauguration en 2011, selon ses statistiques de fréquentation. En effet, le rôle essentiel de cette structure, qui garantit aux habitants un égal accès à la justice, n'est plus à démontrer. A Briançon, la MJD palliait d'ailleurs la fermeture du Tribunal d'Instance, datant du 31 décembre 2009. Il s'agissait donc d'un service de proximité indispensable pour les habitants du Briançonnais éloignés de Gap.

Or, depuis septembre 2015, la MJD n'était déjà plus ouverte que trois jours et demi par semaine, suite au départ de l'agent d'accueil, dont la mission était depuis assurée à temps partiel par un greffier du TGI.

On ne peut imaginer que le recrutement d'un agent d'accueil permettant de poursuivre l'activité de la MJD soit à la charge des trois communautés de communes, qui n'ont pas vocation à se substituer à l'Etat.

Ainsi, étant donné l'importance du maintien d'une justice de proximité, en particulier dans le Briançonnais, je vous serais reconnaissant de bien vouloir mettre en œuvre les moyens humains nécessaires à la sauvegarde de la MJD de Briançon.

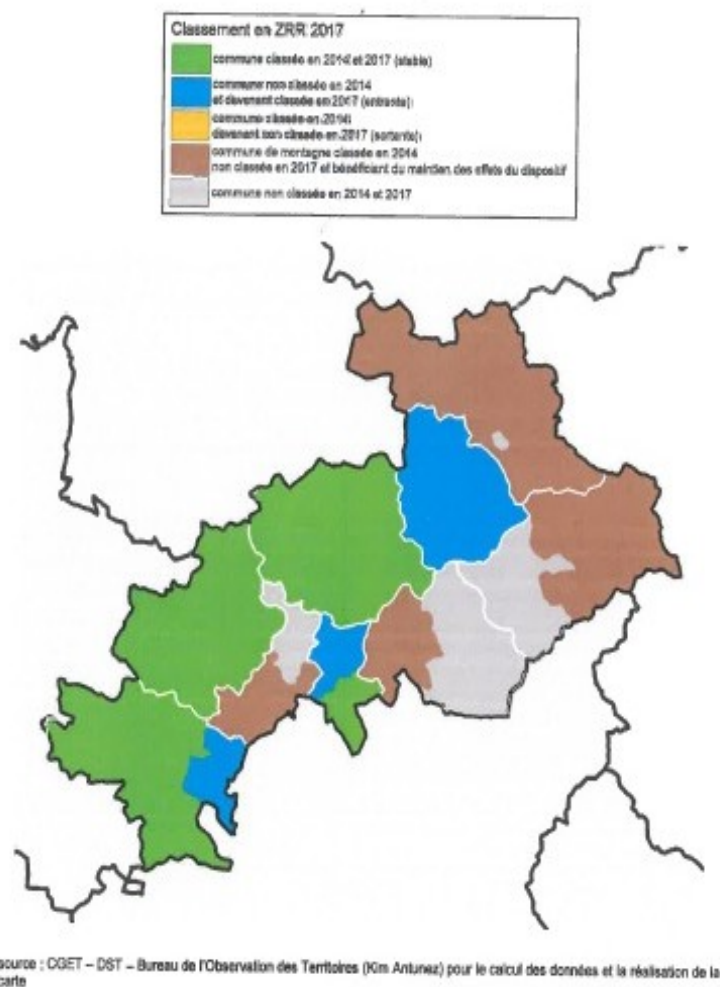
Comptant sur votre compréhension, et souhaitant vivement que cette fermeture ne soit que temporaire et ne témoigne pas d'un abandon des territoires ruraux, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Joël GIRAUD

Zones de Revitalisation Rurale

Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) : Sous les effets conjugués de nouveaux critères et de la loi montagne, 149 communes des Hautes-Alpes (au lieu de 85) vont bénéficier des effets bénéfiques de ce classement.

Classement en ZRR 2017 pour les Hautes-Alpes :



Être classé en ZRR génère de nombreux avantages fiscaux, sociaux pour les entreprises et les organismes d'intérêt général mais aussi pour les dotations des communes concernées (*).

C'est pourquoi toute réforme est suivie de près par les parlementaires.

La ministre de l'Aménagement du Territoire avait demandé à une mission « œcuménique » composée d'un député LR de Haute-Loire et d'un député PS du Cantal de clarifier les critères devenus au fil du temps très opaques, permettant de bénéficier de ce classement. Ils ont prôné une réforme avec deux seuls critères : la sous-densité de population et la pauvreté des ménages, assortie d'une recommandation : conserver ces critères pendant toute la durée du mandat municipal et ne pas réviser en cours de mandat, et classer les intercommunalités de manière homogène, au lieu d'un classement commune par commune.

(*) : la fraction bourg centre de la Dotation de Solidarité Rurale est, dans les ZRR, affectée d'un coefficient multiplicateur de 1,3.

Plusieurs réunions de travail auxquelles Joël Giraud représentait son groupe à l'Assemblée ont eu lieu pour examiner ce projet et il est apparu rapidement des risques dans les zones les plus touristiques où le revenu moyen était élevé mais cachait de profondes disparités mais aussi le danger, en raison des fusions d'intercommunalités, de voir des territoires en difficulté perdre les critères d'attribution en fusionnant avec des intercommunalités plus aisées.

C'est ainsi que l'ensemble de la communauté de communes du Briançonnais (en raison des critères nouveaux) mais aussi le Queyras, le Savinois et la communauté de communes de Tallard-Barcelonnette (par fusion avec des territoires plus aisés) auraient dû perdre leur statut de ZRR.

La bataille parlementaire s'est donc déplacée sur le terrain de la loi montagne où a été inscrit dans le marbre le maintien pendant trois ans des effets bénéfiques des ZRR pour toutes les communes de montagne qui étaient classées en 2014, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine réforme prévue de s'appliquer au 1^{er} juillet 2020. Ainsi ce sont au total 149 communes des Hautes-Alpes (sur 167) au lieu de 85 qui bénéficieront à partir du 1^{er} juillet 2017 des effets bénéfiques des ZRR et seules les communes qui n'étaient pas classées en 2014 et ne correspondaient pas aux nouveaux critères en 2017 demeurent hors classement.

Communes qui bénéficient grâce à la fusion d'intercommunalité du classement par application des nouveaux critères :

Ancienne communauté de communes du Laragnais par fusion dans le Sisteronnais-Buëch

Ancienne communauté de communes de l'Avance par fusion avec la communauté de communes de Serre-Ponçon

Communes qui bénéficient du classement en application des nouveaux critères : communauté de communes du Pays des Écrins

Communes qui bénéficiaient déjà du classement en ZRR et qui continuent à en bénéficier :

Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar

Communauté de communes du Buëch Dévoluy

Ancienne communauté de communes de Serre-Ponçon (y compris les communes du 04 concernées)

Communes qui bénéficieront (grâce à la loi Montagne) des effets du classement en ZRR alors qu'elles auraient dû en sortir :

Communauté de communes du Briançonnais

Ex communauté de communes du Queyras

Ex communauté de communes du Savinois (y compris les communes du 04 concernées)

Ex communauté de communes de Tallard-Barcelonnette

Communes de Chorges (qui en quittant la communauté de communes de la vallée de l'Avance pour la communauté de communes de Serre-Ponçon aurait dû perdre son classement), la Freissinouse, Pelleautier

Communes non classées en 2014 qui le restent en application des nouveaux critères :

Ex communauté de communes de l'Embrunais

Ex communauté de communes du Guillevin

Ville de Gap

Commune de Puy Saint Pierre

Visites et inaugurations

Quatorze millions d'euros investis pour une nouvelle centrale hydroélectrique à Saint-Firmin-en-Valgaudemar.

Lors de l'inauguration, Alain Freynet maire de Saint-Firmin, a insisté sur la création de quatre postes à temps complet dans la vallée, confiés à de jeunes diplômés qui sont venus s'installer avec leurs familles. Il a souligné la bonne préparation et le bon déroulement du chantier, qui malgré son ampleur, n'a pas occasionné de gêne dans la vallée. Les riverains n'ont pas eu à se plaindre de ce qui représente pourtant un des chantiers les plus structurants et de plus grande ampleur depuis la construction des trois premières centrales. Le député Joël Giraud a souligné le dynamisme et la volonté d'entreprendre de cette société basée dans les Hautes-Alpes. Hydro Développement, basée à L'Argentière La Bessée, qui appartient au même groupe fondé en 2004, emploie aujourd'hui 32 personnes et participe très activement au développement local. Elle est dirigée par l'ancien champion olympique Frank Adisson. Pour l'inauguration, environ 150 personnes sont venues visiter la centrale de Saint-Firmin II, et 115 ont pu bénéficier d'un survol en hélicoptère des installations de la Séveraise. **14, c'est en millions d'euros**, l'investissement nécessaire pour la réalisation des travaux. Un chantier lancé uniquement sur fonds propres, sans fonds publics. Le chantier de Saint-Firmin II a été le plus gros réalisé dans le département des Hautes-Alpes au cours des années 2014 et 2015. La concession de la Séveraise a été la première à avoir été mise en concurrence en France. Depuis la naissance de Saint-Firmin II, 25% d'énergie verte sont produites, sans émission de gaz à effet de serre, dans le respect de la transition énergétique.



Visite du président de La Poste le 17 Mars 2017. A l'occasion de son déplacement à Gap, le président de la Poste Philippe Wahl a tenu à recevoir les élu(e)s politiques et des chambres consulaires afin de présenter la politique qu'il mène. L'occasion pour toutes et tous, notamment Joël Giraud de réaffirmer l'importance de la présence postale et de la qualité de distribution du courrier, y compris dans les vallées les plus reculées.



International

Joël Giraud plaide pour la révision des accords de Dublin

Joël Giraud tient à saluer la politique menée par la chancelière Angela Merkel en faveur de l'accueil des réfugiés. Tous, dans ce pays, ont obtenu l'asile et tous bénéficient du programme de la compagnie ferroviaire nationale, la Deutsche Bahn, mêlant scolarisation et formation professionnelle, en faveur de l'insertion des réfugiés, qui concerne des centaines de milliers de réfugiés. Il s'agit là d'une belle preuve que l'éducation et l'emploi sont la clé d'une intégration réussie qui devient un atout pour le pays car les migrants sont des personnes très motivées, qui apprennent très vite la langue et divers métiers. Cela montre également que la politique allemande d'ouverture des frontières est tenable dans la durée. En matière d'accueil des réfugiés, l'Europe n'a pas réagi comme elle aurait dû à ce moment-là. Pour les demandeurs d'asile qui obtiennent le statut de réfugié politique, c'est le devoir qui est le nôtre et confondre les terroristes, avec les demandeurs d'asile, avec les réfugiés, toute forme de migrations, est une erreur morale, historique et politique profonde. La France est dans une situation très différente, puisque nous avons eu beaucoup moins de demandeurs d'asile et de réfugiés (80 000 en France en 2016 et 2015, 300 000 en Allemagne en 2016 et 900 000 en 2015) ce qui rendrait difficile pour la SNCF de mettre en place un programme similaire à celui de la Deutsche Bahn, mais qui devrait faciliter l'insertion. Cependant, pour le député des Hautes-Alpes, **il est impératif de rouvrir le sujet des accords de Dublin, qui laissent la prise en charge des demandeurs d'asile aux pays de première arrivée dans l'Union Européenne** et, sur la question des politiques migratoires, bien distincte de la question des réfugiés, il conviendrait de conditionner l'aide au développement et le soutien aux pays d'émigration au respect d'accords sur le retour des migrants non autorisés à entrer ou résider dans l'UE. En matière de défense et de sécurité, y compris en ce qui concerne le renseignement, Joël Giraud est un partisan farouche d'un renforcement de la coopération européenne, ce qui impose la création d'un Fonds européen de défense et d'un quartier général européen permanent. Il souhaite aussi renforcer Schengen, avec la création de 5000 postes supplémentaires de policiers extérieurs aux frontières de l'Europe.

Retour sur trois conférences-débats utiles pour la France :

- Les enjeux européens
- La fin de vie
- Retrouver le sens du politique



Enjeux européens

Joël Giraud, Député des Hautes-Alpes vous propose une rencontre avec Sylvie Guillaume, Vice-présidente du Parlement européen

Vendredi 24 février à 18H
Salle « La Baratonne » - route de Pra Fouran - 05200 - Baratier

Rencontre avec Sylvie Guillaume, vice-présidente du Parlement européen L'Europe. Le sujet inquiète mais intéresse. Le député Joël Giraud proposait une rencontre publique avec Sylvie Guillaume, vice-présidente du Parlement européen, à la salle des fêtes de Baratier vendredi 24 février. L'élue est membre de deux commissions de travail : "liberté civile et justice intérieure" et "culture éducation, sport et citoyenneté". Le mandat est exigeant. La fracture entre les citoyens et l'Europe grandissante. Pourtant, Sylvie Guillaume se bat au quotidien pour maintenir ses idées d'une Europe forte et puissante. « Nous nous réunissons à Bruxelles chaque semaine sous forme de groupes thématiques et politiques, et non par nationalité. Nous devons trouver des accords, la tâche n'est pas simple. On avance donc à petits pas. »

LES CRISES S'ACCUMULENT AVEC INTENSITÉ ET RAPIDITÉ

« Les crises bancaires se transforment en crises économiques et sociales avec des taux de chômage qui dépassent dans certains pays les 50 %. Il y a bien sûr la crise en Syrie et au Moyen Orient, avec des peuples qui cherchent asile. Des pays ont été débordés par le déferlement avant de refermer leurs frontières et rétablir les contrôles. Pourtant, la solidarité collective est un pilier de l'Europe. Le Brexit des Anglais ne vient pas simplifier les choses. C'est la première fois qu'un pays sort de l'Union. Le contexte international est anxiogène, avec Poutine d'un côté et Trump de l'autre, qui ne nous facilitent pas la tâche ». Alors, pour être plus visible et s'affirmer dans un monde en crise, l'Europe lutte et s'efforce de trouver des accords pour faire évoluer son territoire.

LE TRAVAIL ET LA JEUNESSE EN LIGNE DE MIRE

« Les protections sociales sont différentes dans chaque pays, les ouvriers de l'Est sont devenus des travailleurs low-cost, il faut réformer cette directive pour mieux fixer les charges sociales et convenir d'un salaire minimum partout en Europe. À travail égal, lieu égal, salaire égal. » Sylvie Guillaume s'attache aussi au soutien de la jeunesse, pour la formation et l'emploi. Elle cite notamment le programme Erasmus, qui fête cette année ses 30 ans, et prône la liberté de circulation, l'échange des cultures, la fraternité. « Le programme était menacé en 2014, et on a réussi, depuis, à augmenter son budget de 40 %. Du jamais vu. » Les questions des citoyens portaient sur les budgets, le populisme, les migrants, les réfugiés, l'agriculture, mais aussi le pouvoir du Parlement européen. « Le pouvoir ? On n'en a pas assez ! Notamment celui d'initiative législative et de résolutions. Seule la commission l'a. C'est un pouvoir contraignant contre les États. Peut-être un jour... »




Les nouveaux droits des patients en soins palliatifs et en fin de vie

Joël GIRAUD, député maire
le Dr Alain DERNIAUX, vice-président de la SFAP
(Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs),
le Dr Thierry LECERF, référent soins palliatifs, Fondation Edith SELTZER
vous invitent à une conférence et des échanges

Vendredi 24 mars 2017 à 19h30
Salle des fêtes L'Argentière-la-Bessée

Public : professionnels de santé, bénévoles et tous ceux qui se sentent concernés

- Film documentaire avec témoignages
- Présentation du réseau d'accompagnement sur le département des Hautes-Alpes domicile / professionnels libéraux / hôpital / Soins de Suite et de Réadaptation
- Les dernières dispositions de la Loi CLAEYS-LEONETTI

Interventions du Dr DERNIAUX, et de l'équipe mobile de soins palliatifs

RETROUVER LE SENS DU POLITIQUE

Débat

Pierre Bernard-Reymond entre Joël Giraud

sur le texte de la Conférence des évêques de France

vendredi 17 février 2017 19h00
Centre diocésain pape François

Entrée libre en présence de Mgr Jean-Michel de Falco Léandri

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | LUNDI 20 FÉVRIER 2017 | 9

CONFÉRENCE | Les évêques de France se sont retrouvés vendredi à l'amphithéâtre en présence d'élus Pierre Bernard-Reymond et Joël Giraud : l'ambition du vivre ensemble

Une conférence était organisée vendredi à la suite d'un document publié l'automne dernier par le conseil permanent de la conférence des évêques de France. Sous le thème « Dans un monde qui change, retrouver le sens du politique », elle était organisée par Mgr Jean-Michel de Falco Léandri, évêque de Gap et d'Embrun, avec la participation de Joël Giraud, député et Pierre Bernard-Reymond, ancien ministre, sénateur et maire de Gap. Plus d'une centaine de personnes ont assisté à ces deux heures de discussion, au sein de l'amphithéâtre.

Les évêques de France ont notamment évoqué « une crise profonde du politique, qui nécessite de sortir des logiques gestionnaires pour retrouver la question du sens. » Les évêques encourageaient les Français, confrontés à une certaine insécurité sociale, à s'engager pour refonder un nouveau contrat social.

« Les politiques doivent appliquer plus de morale à leur action » Pour Pierre Bernard-Reymond, dans cette période de « ruptures », il faut comprendre son pays à partir du monde. Citant les « défis » : explosion démographique, réchauffement climatique, crise financière, ultralibéralisme et inégalités sociales, crise de l'Europe ou encore lutte contre le



terrorisme. Il indiquait que les « politiques ne doivent pas raccourcir leurs horizons » à la prochaine échéance électorale. « Refonder l'Europe, lutter contre les inégalités et le chômage, développer la démocratie participative voilà ce à quoi ils doivent s'atteler. Les politiques doivent appliquer plus de morale à leur action sur la base des valeurs républicaines », indiquait notamment Pierre Bernard-Reymond.

« Vouloir ce qui est juste » Joël Giraud a salué les intentions du texte des évêques : réfléchi, pensé, débattu et écrit dans le calme. Il faut saluer la démarche

d'hommes libres qui ont choisi de sortir du carcan, non de leur foi, mais de sa représentation dans la société. « Il a donné sa vision de la politique. Selon lui, « vivre ensemble c'est vouloir ce qui est juste, c'est partager et tolérer. » Radical de gauche, homme du centre, il plaide pour une gouvernance qui dépasse la logique des blocs et le clivage idéologique capable de refonder le contrat social entre le peuple et les gouvernants. « L'Eglise ne réclame rien, sauf que nos gouvernants se hissent enfin au niveau de l'ambition républicaine, liberté, égalité, fraternité », a conclu Joël Giraud.

Michel PEAN



La conférence organisée par les évêques de France vendredi a réuni une centaine de personnes à l'amphithéâtre. Luc André Barnier, archiviste du diocèse (au centre) était le modérateur du débat entre Pierre Bernard-Reymond, ancien ministre, sénateur et maire de Gap (à droite) et Joël Giraud, député.

Solutions et points de convergence

Le débat a dévoilé une grande convergence entre Joël Giraud et Pierre Bernard-Reymond. Ils ont affiché leur accord sur la volonté « d'une démocratie plus active », sans exclure une sixième république.

Plus de recours au référendum Mais aussi, « plus de débat public notamment sur le budget de l'État, plus de démocratie participative, moins de cumul des mandats, plus de recours au référendum et de proportionnelle, la

prise en compte du vote blanc, en finir avec le « copier-coller » des élections présidentielles et législatives, plus de prise en compte des avis des corps intermédiaires, notamment de ceux des conseils économique et social, national et régional. » Pierre Bernard-Reymond y ajoute « la limitation à un seul mandat de six ans des fonctions de président de la République pour qu'il se soucie du bien public et non pas de sa réélection », sous les applaudissements.

Soins palliatifs et fin de vie : 150 personnes ont fait le déplacement vendredi 24 mars pour assister à la conférence organisée par le Docteur Thierry Lecerf avec l'équipe de l'Unité de Soins Palliatifs du centre hospitalier de Gap dirigée par le docteur Alain Derniaux.

Un dialogue qui a duré près de 2h30 et auquel a participé le député maire de L'Argentière-la-Bessée car il s'agissait d'expliquer en quoi la nouvelle loi sur la fin de vie a changé la donne, au-delà du « suicide assisté » que le texte n'a pas reconnu malgré les amendements de Joël Giraud et des députés radicaux. Une conférence utile car la notion de sédation profonde et continue autorisée par la loi mérite d'être explicitée, ce qui fut fait au moyen d'un film très pédagogique et émouvant. La notion de directive anticipée pour sa propre fin de vie elle aussi était peu connue du grand public et seules 4 personnes dans la salle avaient, en connaissance de cause, fait cette démarche. Cette conférence avait son plein sens à L'Argentière car au travers du combat mené par une argentiéroise atteinte par la maladie de Charcot soutenue par l'association « le sourire d'Aurore » ce sont des interrogations concrètes qu'on put porter les nombreux participants, qui souvent méconnaissaient la loi Claeys Leonetti mais aussi les structures de qualité qui existent dans les Hautes-Alpes pour passer ce difficile cap de la fin de vie. L'initiative qui s'inscrit dans le cadre voulu par le président de la République de donner des moyens pour porter à connaissance ces dispositions a en tous cas été un succès.

